

Mairie
1 place de la maison carrée
43350 ST GENEYS-PRES-ST-PAULIEN
04.71.00.42.91
mairie.st.geneys@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint Geneys près Saint Paulien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame Hélène ESTABLE, Maire.

Présents : Jérôme BERAUD, Cyril BRUNON, Annick CHABRIER, Didier CHANUT, Elodie CLAVEL, Lydie CORTIAL, DESSIMOND Jordan, Hélène ESTABLE, Marie-Paule FOURNERIE, Murielle RAGONOT, Pascal TARDY.

Le quorum est donc atteint avec 11 membres présents pour 11 votants.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Vote des taux de la fiscalité 2026
- Vote des subventions 2026
- Vote des budgets primitifs 2026
- Fongibilité des crédits
- Désignation des délégués aux différentes commissions, syndicats
- Délégations du conseil municipal au maire
- Référent déontologue
- Questions diverses

DELIBERATIONS :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Lydie CORTIAL se propose,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Madame Lydie CORTIAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal du 24 avril 2026 à 20h30.

2. APPROBATION DU PV DU 20 MARS 2026 :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026.

3. COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. A lui seul ; il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes »

CFU 2025 - Budget principal :

Fonctionnement	
Dépenses	215 271.34€
Recettes	275 295.28€
Bilan exercice	60 023.94€
Excédent antérieur reporté (002)	127 464.28€
Résultat fonctionnement	187 488.22€

Investissement	
Dépenses	59 173.59€
Recettes	80 719.29€
Bilan exercice	21 545.70€
Déficit antérieur reporté (001)	-68 571.24€
Résultat investissement	- 47 025.54€

Total dépenses	274 444.93€
Total recettes	356 014.57€
Bilan exercice	81 564.64€
Excédent antérieur reporté	58 893.04€
Résultat de l'exercice	140 462.68€

CFU 2025 - Budget panneaux photovoltaïques :

Fonctionnement	
Dépenses	7 417.11€
Recettes	6 627.03€
Bilan exercice	-790.08€
Excédent antérieur reporté (002)	5 814.37€
Résultat fonctionnement	5 024.29€

Investissement	
Dépenses	3 176.40€
Recettes	2 200.47€
Bilan exercice	-975.93€
Déficit antérieur reporté (001)	-2 200.47€
Résultat investissement	-3 176.40€

Total dépenses	10 593.51€
Total recettes	8 827.50€
Bilan exercice	-1 766.01€
Excédent antérieur reporté	3 613.90€
Résultat de l'exercice	1 847.89€

Restes à réaliser dépenses	0.00€
Restes à réaliser recettes	0.00€
Bilan restes à réaliser	0.00€

CFU 2025 - Budget lotissement la Chariette :

Fonctionnement	
Dépenses	0.21€
Recettes	0.00€
Bilan exercice	-0.21€
Excédent antérieur reporté (002)	9 008.94€
Résultat fonctionnement	9 008.73€

Investissement	
Dépenses	0.00€
Recettes	0.00€
Bilan exercice	0.00€
Déficit antérieur reporté (001)	0.00€
Résultat investissement	0.00€

Total dépenses	0.21€
Total recettes	0.00€
Bilan exercice	-0.21€
Excédent antérieur reporté	9 008.94€
Résultat de l'exercice	9 008.73€

Restes à réaliser dépenses	0.00€
Restes à réaliser recettes	0.00€
Bilan restes à réaliser	0.00€

CFU 2025 - Budget lotissement le Fraisse :

Fonctionnement	
Dépenses	28 346.01€
Recettes	108 080.60€
Bilan exercice	79 734.59€
Excédent antérieur reporté (002)	-80 104.59€
Résultat fonctionnement	-370.00€

Investissement	
Dépenses	224 097.59€
Recettes	120 000.00€
Bilan exercice	-104 097.59€
Déficit antérieur reporté (001)	120 000.00€
Résultat investissement	15 902.41€

Total dépenses	252 443.60€
Total recettes	228 080.60€
Bilan exercice	-24 363.00€
Excédent antérieur reporté	39 895.41€
Résultat de l'exercice	15 532.41€

Restes à réaliser dépenses	0.00€
Restes à réaliser recettes	0.00€
Bilan restes à réaliser	0.00€

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'année 2025, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Budget principal :

5. Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	187 488.22€
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (C/1068)	47 025.54€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	140 462.68€
Total affecté au C/1068	47 025.54€
Déficit global cumulé au 31/12/2025	
A reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget panneaux photovoltaïques :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	5 024.29€
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (C/1068)	3 176.40€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 847.89€
Total affecté au C/1068	3 176.40€
Déficit global cumulé au 31/12/2025 A reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget lotissement la Charrette :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	9 008.73€
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 008.73€
Total affecté au C/1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2025 A reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget lotissement le Fraisse :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au C/1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2025 A reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	370.00€

6. FISCALITE 2026

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux de la fiscalité pour l'année 2026, soit :

- taxe foncière bâti : 36.23%
- taxe foncière non bâti : 53.31%
- taxe d'habitation : 10.37%

Le montant total des trois taxes pour la commune s'élève à 103 015 €. *Rappel* : le montant des taxes pour les administrés peut augmenter, même si la commune n'a pas modifié ses taux. Cela est dû à l'augmentation des bases fiscales.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions 2026 versées aux associations sont les suivantes :

Subvention exceptionnelle bardage	Association ASS SPORTIVE FOOTBALL	350€
Subvention annuelle	Association CLUB DU 3EME AGE	160€
Subvention exceptionnelle voyage scolaire	Association APE ECOLE PUBLIQUE	1680€
Subvention annuelle	Association APE ECOLE PUBLIQUE	160€
Subvention annuelle	Association ACCA	160€
Subvention annuelle	Association ASS SPORTIVE	500€
Subvention annuelle	COOP.SCOLAIRE ECOL.PUBLIQUE	200€
Subvention annuelle	Association ASS.DE GYM	160€
Subvention annuelle	ASSOCIATION DES COMMERCANTS	160€
Subvention annuelle	Association COMITE DES FETES	500€
Subvention annuelle	ADMR ST PAULIEN	50€
Subvention annuelle	Association LES JEUNES DE ST GENEYS	160€
Subvention annuelle	GAM SAINT PAULIEN	50€
Subvention annuelle	SECOURS CATHOLIQUE ST PAULIEN	50€

8. BUDGETS PRIMITIFS 2026

Après la présentation du budget primitif principal 2026, le Conseil municipal délibère et approuve le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget principal :

- Section de Fonctionnement : 397 972.41€
- Section d'Investissement : 371 863.27€

Budget panneaux photovoltaïques :

- Section de Fonctionnement : 11 212.48€
- Section d'Investissement : 6 462.39€

Budget lotissement la Charirette :

- Section de Fonctionnement : 9 008.73€
- Section d'Investissement : 0.00€

Budget lotissement le Fraisse :

- Section de Fonctionnement : 113 648.59€
- Section d'Investissement : 213 535.18€

9. FONGIBILITE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Cette mesure sera appliquée sur tous les budgets communaux.

10. COMMISSION APPEL D'OFFRES

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pascal TARDY, - Mme Marie-Paule FOURNERIE, - M. Jérôme BERAUD	- M. Cyril BRUNON, - M. Didier CHANUT, - M. Jordan DESSIMOND

11. DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS ET SYNDICATS

- Communes forestières : Cyril Brunon et Jordan Dessimond

- Centre National d'Action Sociale : Elodie Clavel
- Représentant défense : Marie-Paule Fournerie
- Syndicat Départemental d'Energies : Pascal TARDY et Jérôme BERAUD

Commissions communales :

- Voirie, matériel, bâtiment : Hélène ESTABLE, Pascal TARDY, Jérôme BERAUD, Dider CHANUT et Jordan DESSIMOND.
- Ecole : Hélène ESTABLE Murielle RAGONOT, Cyril BRUNON.
- Communication, site internet : Hélène ESTABLE, Marie-Paule FOURNERIE et Lydie CORTIAL.
- Environnement, cadre de vie, animation : Hélène ESTABLE, Annick CHABRIER.
- Action sociale : Hélène ESTABLE, Lydie CORTIAL.
- Eau et assainissement : Hélène ESTABLE, Marie-Paule FOURNERIE.
- Salle polyvalente : Hélène ESTABLE, Elodie CLAVEL et Marie-Paule FOURNERIE.

12. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Dans chaque commune une CCID dont la composition est renouvelée dans un délai de deux mois après le renouvellement des conseils municipaux.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par le directeur départementales des finances publiques, sur une liste de propositions établie par le Conseil municipal, comportant un nombre de noms double de celui des postes à pourvoir.

La liste dressée par le Conseil municipal doit comporter 24 noms, répartis comme suit 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Cette commission joue un rôle essentiel dans le domaine de la fiscalité directe locale. Elle intervient notamment dans la détermination des valeurs locatives cadastrales, participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et émet des avis destinés à éclairer l'administration fiscale.

Une liste de 24 noms est proposée.

13. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article L2122-22 du CGCT permet au Conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans

les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Il est proposé alors au Conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décisions rapides.

18 points sont retenus par la Conseil municipal.

14. REFERENT DEONTOLOGUE

Le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ; il est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

M. Gérard PAYET est nommé en qualité de référent déontologue des élus, pour la durée du présent mandat

15. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion avec l'association des commerçants : Madame le maire expose les différentes manifestations que souhaite organiser l'association des commerçants. Après discussion il est convenu :

La brocante du 21 juin aura lieu sur le parking de Ma Belle Campagne.

Une manifestation par an pourra avoir lieu dans la rue du Maréchal Fayolle, un dimanche de préférence, et ce projet devra être porté par et avec l'association des commerçants.

- Boutique de décoration Romain Bertrand : la mise aux normes de sécurité est en cours, l'autorisation d'ouverture sous couvert du maire est valable jusqu'au 31 mai 2026. Réunion au SDIS le 5 mai.

- Tour d'Auvergne : la course cycliste passera le mercredi 10 juin à 13h24 sur le RD 906, des barrages aux accès à la départementale sont à prévoir, voir avec le référent de la gendarmerie.

- Commémoration du 8 mai 1945 : messe à 11h00 et cérémonie à 11h30 le 8 mai 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,
Lydie CORTIAL



Le Maire,
Hélène ESTABLE.

